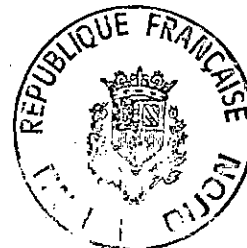


**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 24 septembre 2007

**MAIRIE DE DIJON**

**Président** : M. REBSAMEN  
**Secrétaire** : M. PERRON  
**Membres présents** : M. MILLOT - Mme TENENBAUM - M. G. GILLOT - Mme POPARD - M. MARTIN - M. PRIBETICH - M. PINON - Mme DURNERIN - M. DUPIRE - M. J.P. GILLOT - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - M. SAUNIE - M. BERTELOOT - M. ALLAERT - Mme MAILLOT - Mme SEGUIN-FILLEY - Mme BESSIS - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET - M. MARCHAND - M. JULIEN - Mme FLAMENT - M. BOUHELIER - Mme BIOT - Mme LEMOUZY - Mme ROY - Mme HERVIEU - Mme BERNARD - Mme AVENA - M. BEKHTAOUI - Mme BOUCHARD-STECH - Melle MASLOUHI - M. BAZIN - Mme KAROUBI - Mme REVEL-LEFEVRE - M. HELIE  
**Membres excusés** : M. MASSON (pouvoir Mme Hervieu) - M. DANIERE - M. MAGLICA - Mme MANSAT - Mme DELEBARRE - M. IZIMER - Mme DE ALMEIDA - M. NUDANT (pouvoir Mme Williams) - M. JAPIOT - M. BRIOT - Mme WILLIAMS - Mme THYEBALUT - M. DUGOURD - Mme JARZAGUET - Mme VANDRIESSE - Mme CHOUX  
**Membres absents** :

**OBJET  
DE LA DELIBERATION****Conservatoire à rayonnement régional de Dijon - Demandes de subventions de fonctionnement  
- Année 2008**

Madame Roy, au nom des commissions des Affaires Culturelles et des Relations Internationales, et des Finances, expose :

Mesdames, Messieurs,

Le Conservatoire à rayonnement régional de Dijon accueille un grand nombre d'élèves chaque année. Pour l'année scolaire 2006-2007, l'effectif a été de 1 673 élèves, dont 675, soit près de 40 %, étaient domiciliés hors Dijon.

Les dépenses de fonctionnement de l'établissement se sont élevées à 5 239 925 € en 2007. L'octroi par la Région de Bourgogne d'une subvention de 1,6 M€ à la Ville est une décision majeure qui a permis, en 2007, d'alléger la charge financière résultant pour celle-ci du fonctionnement de cet établissement.

Avec cette aide nouvelle, la Ville doit encore supporter à elle seule environ 60 % du budget de cette structure.

C'est pourquoi, pour l'année 2008, le Conseil Municipal est invité à continuer de solliciter, pour le fonctionnement du Conservatoire à rayonnement régional de Dijon, la participation financière de toutes les collectivités territoriales et organismes concernés, ainsi que de l'Etat.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions des Affaires Culturelles et des Relations Internationales, et des Finances, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 - solliciter auprès de l'Etat, de la Région Bourgogne et du Département de la Côte d'Or ainsi que de tous organismes ou collectivités pouvant accorder leur concours financier, les subventions susceptibles d'être allouées au Conservatoire à rayonnement régional de Dijon pour son fonctionnement en 2008 ;

2 - m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision.

**RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Pour Extrait Conforme  
Le Maire,  
Pour le Maire, le Premier Adjoint,

PUBLIÉ LE 27/09/07



Alain MILLOT

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR  
Déposé le :

27 SEP. 2007

